0.a. Objectif

Objectif 1 : Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde

0.b. Cible

Cible 1.4 : D'ici 2030, faire en sorte que tous les hommes et les femmes, en particulier les pauvres et les personnes vulnérables, aient les mêmes droits aux ressources économiques et qu'ils aient accès aux services de base, à la propriété foncière, au contrôle des terres et à d'autres formes de propriété, à l'héritage, aux ressources naturelles et à des nouvelles technologies et des services financiers adaptés à leurs besoins, y compris la microfinance

0.c. Indicateur

Indicateur 1.4.2 : Proportion de l'ensemble de la population adulte ayant des droits fonciers garantis sur la terre, (a) avec des documents légalement reconnus, et (b) qui perçoivent leurs droits à la terre comme garantis, selon le sexe et le type de tenure

0.d. Série

Les métadonnées s'appliquent à toutes les séries sous cet indicateur

0.e. Mise à jour des métadonnées

2021-08-01

0.f. Indicateurs connexes

Cet indicateur est sous l'objectif 1 et est également particulièrement lié aux objectifs 5, 5.a.1 (accès aux terres agricoles) et 5.a.2 (cadre juridique pour la gouvernance foncière). La sécurité d'occupation est également importante pour l'objectif 2, cible 2.3 (2.3.1 et 2.3.2, qui s'adressent aux petits exploitants agricoles); cible 2.4 (2.4.1 sur la superficie agricole), objectif 11, cible 11.1 (accès à des logements abordables/amélioration des bidonvilles) et cible 11.3 (urbanisation durable/planification de l'établissement). Le régime foncier influe également sur l'utilisation des terres et est donc essentiel pour atteindre l'objectif 14 b) de donner accès aux petits pêcheurs et aux ressources marines, et l'objectif 15 sur l'utilisation durable des terres et des ressources naturelles. De même, la terre est une source importante de conflits et est donc également importante pour l'objectif 16 de promotion de la paix et des sociétés et institutions inclusives.

0.g. Organisation(s) internationale(s) responsable(s) de la surveillance mondiale

ONU-Habitat et la Banque mondiale

1.a. Organisation

ONU-Habitat et la Banque mondiale

2.b. Unité de mesure

Proportion de personnes ayant des documents légalement reconnus sur leurs droits fonciers par rapport à la population adulte totale, selon le sexe (%)

Proportion de personnes qui perçoivent leurs droits à la terre comme sûrs (garantis), par rapport à la population adulte totale, selon le sexe (%)

2.c. Classifications

Sans objet

3.c. Calendrier de collecte des données

La collecte des données relèvera de la responsabilité des agences nationales. Les enquêtes de type EDS, MICS et LSMS sont menées selon un cycle d'environ trois ans, tandis que les données du recensement sont disponibles tous les 10 ans. Les données administratives peuvent être communiquées sur une base annuelle lorsque les systèmes d'information foncière sont entièrement électroniques, les données démographiques qui les accompagnent étant mises à disposition à partir de recensements ou de projections intercensuelles.

Grâce aux rencontres des groupes d'experts menées, les dépositaires ont pu mettre en place un réseau de BNS et d'institutions d'administration foncière pour établir des liens avec les BNS et leurs représentations régionales, et pour fournir des données administratives. La Banque mondiale, ONU-Habitat, le « Global Donor Working Group on Land » (GDWGL), « Global Land Tool Network » (GLTN)/« Global Land Indicator Initiative » (GLII) et d'autres partenaires appuieront le renforcement des capacités aux niveaux régional et national pour les fournisseurs de données et les mécanismes de communication d'informations, et favoriseront la compréhension de cet indicateur à tous les niveaux. Des investissements concertés sont en cours pour accroître la disponibilité des données en intégrant le module de données foncières consolidées aux questions essentielles des enquêtes à venir, comme indiqué ci-dessus.

Une évaluation de la capacité^[4] sur l'état de préparation et la capacité des BNS à rendre compte de l'indicateur 1.4.2 a été effectuée par les dépositaires, avec l'appui de GLTN/GLII. Les résultats montrent que les BNS acceptent de s'appuyer sur les systèmes d'enquête nationaux existants et sont prêts à se coordonner avec les agences foncières pour générer des données et rendre compte de cet indicateur. Les besoins en capacités ont également été identifiés et utilisés pour élaborer une stratégie nationale de renforcement des capacités des BNS, conjointement avec la FAO et ONU Femmes. Les dépositaires des indicateurs 1.4.2 et 5.a.1 ont convenu de travailler en étroite collaboration avec les organismes de statistique nationaux et régionaux et les partenaires mondiaux pour appuyer la collecte, l'analyse et l'établissement de rapports de données par pays. Un appui similaire au renforcement des capacités sera mis en place pour permettre aux agences foncières de mettre en place des systèmes de rapports électroniques ventilés par sexe.

Page: 2 of 5

⁴ Rapports reçus de 17 pays : Bhoutan, Bangladesh, Cameroun, Tunisie, Tanzanie, Sénégal, Ouganda, Maurice, Colombie, Japon, Slovénie, Suède, Jamaïque, Singapour, Madagascar, Niger et Inde. <u>↑</u>

3.d. Calendrier de diffusion des données

Pas de dates de diffusion fixes; dépend de la diffusion des données d'enquêtes pertinentes.

3.f. Compilateurs des données

- Programme des Nations unies pour les établissements humains (ONU-Habitat)
- Banque mondiale

3.g. Mandat institutionnel

Aucun ensemble de règles ou d'instructions n'est disponible.

4.c. Méthode de calcul

L'indicateur 1.4.2 est composé de deux parties : (A) mesure l'incidence des adultes ayant des documents fonciers légalement reconnus parmi l'ensemble de la population adulte; tandis que (B) met l'accent sur l'incidence des adultes qui déclarent avoir perçu des droits sûrs (garantis) à leur terre parmi la population adulte. La partie (A) et la partie (B) fournissent deux ensembles de données complémentaires sur la sécurité des droits fonciers, nécessaires pour mesurer l'indicateur.

$$Partie (A): \frac{\mathit{Adultes avec documents fonciers l\'egalement reconnus}}{\mathit{Population adulte totale}} \ X \ 100$$

Partie (B) :
$$\frac{\textit{Adultes ayant perçu droits sûrs}}{\textit{Population adulte totale}} \times 100$$

La partie A sera calculée à l'aide des données du recensement national ou des données d'enquête auprès des ménages générées par le système statistique national et/ou des données administratives générées par l'agence foncière (selon la disponibilité des données)^[8].

La partie B sera calculée à l'aide des données du recensement national ou des données d'enquêtes auprès des ménages qui présentent les questions de perception convenues à l'échelle mondiale par le biais des rencontres des groupes d'experts et normalisées dans le module avec la liste des questions essentielles.

8 La décision sur la source des données sera prise au niveau national spécifique. 1

4.d. Validation

Page: 3 of 5

Le calcul de l'indicateur par les dépositaires sur la base des données d'enquête publiées par le BNS et/ou des données administratives soumises par l'organisme gouvernemental.

4.e. Ajustements

Sans objet

4.f. Traitement des valeurs manquantes (i) au niveau national et (ii) au niveau régional

Non disponible

4.g. Agrégations régionales

Non disponible

4.h. Méthodes et instructions à la disposition des pays pour la compilation des données au niveau national

Non disponible

4.i. Gestion de la qualité

Utiliser uniquement les données brutes (mais nettoyées et avec le contrôle de la qualité appliqué) publiées par le BNS ou un organisme gouvernemental; calculé par le personnel statistique de la Banque mondiale.

4.j. Assurance de la qualité

Non disponible

4.k. Évaluation de la qualité

Les critères de qualité standard sont respectés.

5. Disponibilité des données et désagrégation

Disponibilité des données :

Cet indicateur a été reclassé de Niveau III à **Niveau II** lors de la 6^{ème} réunion du groupe « Interagency and Expert Group on SDG Indicators » (IAEG-SDGs). Il existe une méthodologie

Page: 4 of 5

internationalement établie, mais les données ne sont pas produites régulièrement par les pays. Les données administratives sont régulièrement produites par les institutions d'administration foncière. Les 116 pays déclarant disposer de systèmes électroniques d'information foncière peuvent générer les données requises à faible coût sur une base régulière et à des niveaux élevés de désagrégation, une fois que les requêtes pour le tableau de bord des ODD sont mises en place.

Des enquêtes auprès des ménages multi-sujets, représentatives à l'échelle nationale ont permis de recueillir des données sur les terres dans de nombreux pays. Celles-ci fournissent des informations séparément pour les terrains résidentiels et non résidentiels, sur (i) la part des personnes ayant des droits légalement documentés; et (ii) la part des personnes qui perçoivent que leurs droits sont garantis. Les enquêtes auprès des ménages représentatives à l'échelle nationale fourniront également des données sur deux autres éléments clés, à savoir (i) le type de documentation déclaré et (ii) la perception de la sécurité d'occupation par type d'occupation et d'autres désagrégations présentées cidessus.

Séries chronologiques:

Désagrégation:

Cet indicateur sera ventilé par sexe et par type de mandat, en utilisant les normes élaborées par le groupe de travail sur la désagrégation des données, qui est un sous-groupe du Groupe d'experts IAEG-SDGs^[9].

9 (en anglais) https://unstats.un.org/sdgs/files/meetings/iaeg-sdgs-meeting-05/12 14.%20Data%20disaggregation_plenary.pdf ↑

6. Comparabilité / Dérogation des normes internationales

Sources des divergences :

Non disponible

Page: 5 of 5